



**N°DEL2022-31**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

# GRAND DAX

## ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX** et le **VINGT-TROIS** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

**Présents :** Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRIETSCH.

**Absents et excusés :** Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

**Administrateur ayant donné pouvoir :**

Madame Monique BAGIEU  
Madame Christine BEYRIS-BRU  
Monsieur Jean Maurice CASTEX  
Monsieur Hikmat CHAHINE  
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**Donne pouvoir à :**

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH  
Madame Gloria DORVAL  
Monsieur Philippe LAFFITTE  
Monsieur Julien DUBOIS  
Monsieur Régis MALARIK

**Secrétaire de séance :** Monsieur Vincent BENOIT.

**OBJET : SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE - ACTUALISATION DU DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE (DIPC) DU SAAD DU GRAND DAX, DE SON AVENANT ET DU DEVIS**

Madame la Vice-présidente expose,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 123-6, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R.123-20 et R. 314-130 et suivants,

**Vu** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,



**Vu** la délibération n° 2019-52 en date du 4 décembre 2019 relative à l'actualisation du livret d'accueil du SAAD,

**Vu** la délibération 2020-18 en date du 25 juin 2020 relative à l'actualisation du règlement de fonctionnement du SAAD,

**Considérant** que le Conseil d'Administration du CIAS du Grand Dax a voté l'actualisation du livret d'accueil donné à chaque bénéficiaire lors de son entrée dans le service et du règlement de fonctionnement du SAAD du Grand Dax,

**Considérant** que le SAAD du Grand Dax est engagé dans un travail d'harmonisation des pratiques des professionnels du SAAD (référents sociaux, aides à domicile, etc.) et d'optimisation des outils de travail.

Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), son avenant ainsi que le devis nécessitent donc une actualisation dans la forme afin d'optimiser le travail au quotidien, et dans le fond afin d'harmoniser son contenu avec le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil.

Ainsi, les principales modifications apportées au DIPC sont :

- PROJET INDIVIDUEL ETABLI AVEC LE BENEFICIAIRE : insertion de la phrase « *dans la mesure des possibilités du service* » pour informer d'une continuité de service.
- FACTURATION : dans le cas d'une facturation de prestation en raison d'une annulation pour convenance personnelle moins de 48h à l'avance, remplacement du terme tarif plein par tarif *en vigueur*, puisque c'est le tarif de reste à charge qui est facturé et non le tarif plein.
- PRISE EN CHARGE : Insertion de la phrase « *L'éventuelle non obtention d'une prise en charge ou de son renouvellement mettra fin au contrat de prestation qui lie le CIAS et le bénéficiaire.* »
- REGLES NORMATIVES :
  - 4) Durée du contrat : dans le cadre d'une tacite reconduction du contrat, insertion de la notion de « *renouvellement de prise en charge à l'identique* ».
  - 8) Résiliation du contrat à l'initiative du bénéficiaire : remplacement intégral du contenu par le rédactionnel du règlement de fonctionnement.
  - 9) Résiliation du contrat à l'initiative du service : remplacement intégral du contenu par le rédactionnel du règlement de fonctionnement.
- ACCEPTATION DES REMPLACEMENTS :
  - Insertion de « *la notice d'information relative à la désignation de la personne de confiance* »
  - le bénéficiaire a la possibilité de refuser l'envoi d'un aide à domicile remplaçant en cas d'indisponibilité de l'agent prévu sur le planning d'intervention du SAAD. Il est donc intégré un choix multiple pour que le bénéficiaire se positionne officiellement sur son choix.

L'avenant du DIPC ainsi que le devis ont également été modifiés afin de formaliser plus avant ces formulaires, qui constituent les éléments contractuels entre le CIAS du Grand Dax et le bénéficiaire.

**Considérant** qu'il convient de mettre en concordance l'ensemble des documents du SAAD,

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** les modifications apportées au Document Individuel de Prise en Charge,



**Article 2 : AUTORISE** le Président à signer l'avenant et tout autre document s'y rapportant,

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 23 juin 2022**

**LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché/Publié le 05/07/2022

ID : 040-200018091-20220623-DEL2022\_31-DE

